



Echange de permis de conduire étranger (senegal)

Par lemythe, le 28/07/2010 à 13:39

Bonjour,

je suis français d'origine senegalaise, j'ai obtenu ma naturalisation en 2008, j'ai obtenu mon permis senegalais pendant un séjour de plus de 6 mois au senegal.

je suis rentré en france il y a peu, et en voulant changer mon permis senegalais à la prefecture du raincy, on m'a signifié que l'échange était impossible même en ayant séjourné 6 mois au senegal car cela n'est pas valable pour les naturalisés français.

Quelqu'un peut-il me répondre car dans la loi je n'ai vu aucun article ou arrêté mentionnant cela.

merci par avance.

Si l'intéressé est de nationalité française, il doit avoir été domicilié au moins 6 mois dans le pays où le permis lui a été délivré.

Si l'intéressé est de nationalité étrangère, il doit l'avoir obtenu avant la délivrance de

son premier titre de séjour.

Par Tisuisse, le 10/08/2010 à 14:19

Bonjour,

Les permis de conduire des ressortissants français, passés dans un pays étranger, ne sont valables que dans le pays où ils ont été passés, pas en France. Pour conduire en France, vous devez être titulaire du permis français.

Par amajuris, le 17/11/2012 à 15:51

bjr,

avez-vous fourni la preuve de votre séjour supérieur à six mois au Sénégal ?

cdt